

SIXIEME COMMISSION

COORDINATION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Corrigendum 1 au rapport final de la Sous-Commission 1 de la

Sixième Commission

Page 11 - à la troisième ligne en commençant par le haut lire "section 19"
au lieu de "section 20".

Page 21 - N° 36, quatrième et cinquième lignes; supprimer les mots:
"conformément à cette section".

Page 45 - Section 47, quatrième paragraphe, troisième ligne, lire:
"conformément aux dispositions de la présente section" au lieu de:
"conformément au paragraphe précédent".

Page 64 - après les mots:

"L'ASSEMBLEE GENERALE RECOMMANDE" supprimer le petit "a)".

A la septième ligne du dernier paragraphe, lire: "pourront" au
lieu de "puissent".

A la huitième ligne, lire "en ce qui concerne" au lieu de
"à l'égard de".

- - - - -